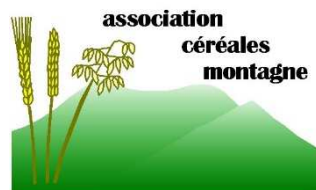
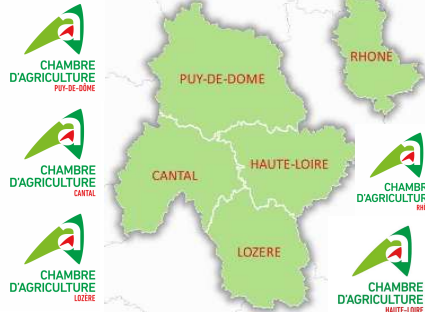


Bulletin Technique Céréales Montagne



N° 106 du 6 octobre 2025

Ce bulletin est réalisé à partir des observations réalisées sur cinq départements en zone montagne : le Cantal, la Haute-Loire, la Lozère, le Puy-de-Dôme et le Rhône ainsi que des expérimentations menées lors des années précédentes dans la région entre les Chambres d'Agriculture partenaires de l'ACM et ARVALIS – Institut du végétal.

Rédigé par Mathias Déroulède et Yoann Ginestière, conseillers ACM

L'Association Céréales Montagne est financée et pilotée par 5 Chambres d'Agriculture départementales : Cantal, Haute-Loire, Lozère, Puy-de-Dôme et Rhône

Elle bénéficie de l'appui technique d'Arvalis-Institut du végétal et de la participation financière du Ministère de l'Agriculture.

ARVALIS
Institut du végétal

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté Égalité Fraternité

Les **Chambres d'Agriculture** de Haute-Loire, du Cantal et du Puy de Dôme sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de **conseil indépendant phytopharmaceutique**, sous le **N°IF01762** dans le cadre de l'agrément multi sites porté par l'APCA.

Au sommaire :

- Des conditions optimales pour semer
- Désherber à l'automne les parcelles avec une forte pression en graminées
- Attention à la réglementation pour les produits à base de prosulfocarbe
- La herse étrille, une alternative aux herbicides peu coûteuse



Des conditions propices aux semis de qualité

Les conditions sont idéales cette semaine et la semaine prochaine pour réaliser les semis des céréales en montagne, avec le retour d'une météo plus sèche et un sol ressuyé. Beaucoup de chantiers de semis sont en cours.

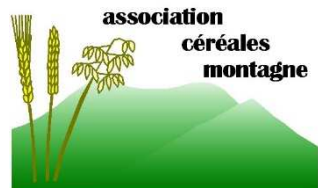
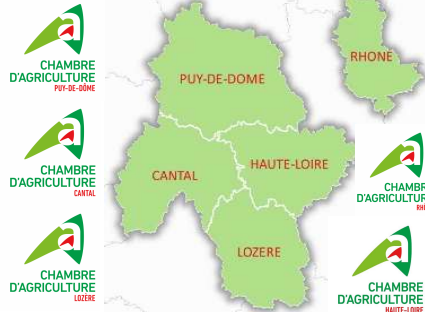
Pour les parcelles à basse altitude, autour de 500-700m d'altitude, il est encore un peu tôt pour semer. Si vous souhaitez attaquer dès à présent, éviter les variétés très précoces à montaison pour éviter un démarrage trop précoce de la céréale. Le risque est d'avoir des céréales à des stades trop avancées au printemps et ainsi de les exposer aux gelées tardives (voir tableau 1).

Les semis trop précoces favorisent également le développement des ray-grass et vulpins et l'activité des pucerons et cicadelles vecteurs de viroses. Pour les parcelles où la gestion des adventices est délicate, il est préférable de décaler la date de semis pour limiter la prolifération des ray-grass et/ou vulpins. Même raisonnement pour les parcelles où les céréales ont déjà affectées par des viroses transmises par les pucerons ou cicadelles les années précédentes (jaunisse nanisante de l'orge ou maladie des pieds chétifs).

☐ Référence au Bulletin de Santé des Végétaux n° XX

☒ Pas de référence à un Bulletin de Santé des Végétaux

Bulletin Technique Céréales Montagne



L'Association Céréales Montagne est financée et pilotée par 5 Chambres d'Agriculture départementales : Cantal, Haute-Loire, Lozère, Puy-de-Dôme et Rhône

Elle bénéficie de l'appui technique d'Arvalis-Institut du végétal et de la participation financière du Ministère de l'Agriculture.

ARVALIS
Institut du végétal

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté Égalité Fraternité

Les **Chambres d'Agriculture** de Haute-Loire, du Cantal et du Puy de Dôme sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de **conseil indépendant phytopharmaceutique**, sous le **N°IF01762** dans le cadre de l'agrément multi sites porté par l'APCA.



Tableau 1 : Précocité des principales variétés de céréales à montaison

Précocité montaison	Blé	Orge	Triticale
Variétés très précoces (note 5 à 6)	PRESTANCE	LG ZORICA KWS INNOVATRIS	BONJOUR BIKINI
Variétés demi-précoces à précoces (note 3 à 4)	BALZAC RGT PACTEO EVERY RGT SACRAMENTO PIBRAC	ALIENOR KWS MATTIS LG CASTING KWS FUTURIS	BICROSS RAMDAM RGT OMEAC RGT QUATERBAC BIATHLON
Variétés demi-tardives à tardives (note 1 à 2)	KWS SPHERE KWS ULTIM CHEVIGNON COMPLICE	MEMENTO CALYPSO	RGT RUTENAC RUCHE

La densité de semis des céréales se raisonne en fonction de l'altitude et de la date de semis. Plus les semis sont précoces, plus les céréales ont le temps de taller. La densité de semis doit donc être ajustée à la baisse. On augmente la densité de semis de l'ordre de 30 grains /m² par tranche de 15 jours de retard. Pour les parcelles très caillouteuse ou hydromorphes, la densité de semis peut être augmentée de 10-15% pour tenir compte des conditions de développement de la céréale plus difficiles.

La densité de semis se raisonne en grains /m² plutôt qu'en kg/ha pour tenir compte du PMG (Poids Mille Grain) de la variété semée. Celui-ci peut varier fortement d'une variété à l'autre. A titre d'exemple un écart de PMG de 10g se traduit par une différence de 35 kg/ha pour une densité de semis de 350 grains / m².

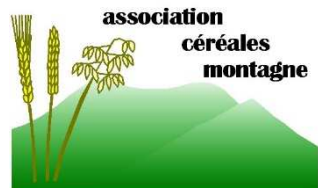
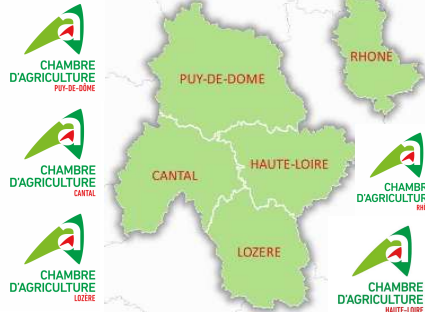
Tableau 2 : Couple date / densité de semis des céréales d'hiver

Espèce	Altitude/ Date de semis	Densité de semis : grains /m ²			
		Avant 25/09	25/09 au 05/10	05/10 au 15/10	15/10 au 25/10
Blé / Triticale / Orge 6 rangs	> 1100m	330-350	350-380	380-400	
	900-1100m		320-350	350-380	380-400
	700-900m			320-350	350-380
Orge 2 rangs	> 1100m	350-380	380-400	400-420	
	900-1100m		350-380	380-400	
	700-900m			350-380	380-400
Seigle lignée	> 1100m	250-270	270-300	300-330	
	900-1100m		250-270	270-300	300-330
	700-900m			250-270	270-300
Seigle hybride	> 1100m	200-220	220-250	250-280	
	900-1000m		200-220	220-250	250-280
	700-900m			200-220	220-250

☐ Référence au Bulletin de Santé des Végétaux n° XX

☒ Pas de référence à un Bulletin de Santé des Végétaux

Bulletin Technique Céréales Montagne



L'Association Céréales Montagne est financée et pilotée par 5 Chambres d'Agriculture départementales : Cantal, Haute-Loire, Lozère, Puy-de-Dôme et Rhône

Elle bénéficie de l'appui technique d'Arvalis-Institut du végétal et de la participation financière du Ministère de l'Agriculture.

ARVALIS
Institut du végétal

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté Égalité Fraternité

Les **Chambres d'Agriculture** de Haute-Loire, du Cantal et du Puy de Dôme sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de **conseil indépendant phytopharmaceutique**, sous le **N°IF01762** dans le cadre de l'agrément multi sites porté par l'APCA.



Désherber à l'automne les parcelles avec une forte pression graminées

Le désherbage en post-semis – prélevée de la céréale est particulièrement recommandé pour les parcelles infestées par des adventices difficiles comme le ray-grass ou les vulpins. Ces adventices résistent souvent aux herbicides, d'où l'importance de varier les familles chimiques de désherbage.

Si le ray-grass et les vulpins sont bien maîtrisés dans la rotation des cultures, et que la pression des dicotylédones à l'automne reste faible à modérée, un désherbage au printemps peut suffire.

Le choix des herbicides à appliquer à l'automne dépend de l'historique des adventices observées dans la parcelle lors des dernières campagnes : présence de ray-grass, de vulpins ou de dicotylédones (véroniques, pensées, etc.). A défaut de pouvoir intervenir dans les temps, ce désherbage peut être réalisé à 1-2 feuilles de la céréale (Voir tableau 3).

Tableau 3 : Exemples de programme de désherbage des céréales à l'automne

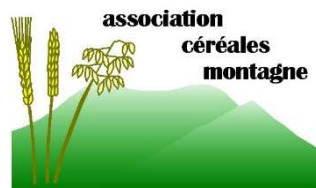
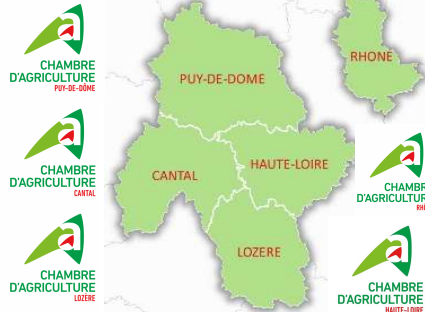
Pression RG/vulpins	Pression dicots	Programme conseillé	Stade céréale	Coût/ha	Commentaires/cible
Faible (RG)	Forte	DEFI 3L + HAUBAN 80g	Pré-levée ou 1-2 f (éviter le stade pointant)	48 €	Programme avec spectre anti-dicots large, notamment bleuet, coquelicot
Faible (RG)	Moyenne	DEFI 3L + FLEXCARD 0,2L	Pré-levée ou 1-2 f (éviter le stade pointant)	44 €	Programme avec spectre anti-dicots (points forts : véroniques + pensée)
Forte (RG)	Forte	DEFI 2L + CODIX 2L	Pré-levée	56 €	Large spectre anti-dicots (à compléter si forte pression véronique ou matricaire) / Efficacité supérieure sur vulpins
Forte (vulpins)	Moyenne	FOSBURI 0,6 L	1-2f	48 €	Vulpins + spectre dicots véroniques, pensées, stellaires et séneçon
Forte (RG ou vulpins)	Moyenne	CONSTEL 4,5 L	Pré-levée ou 1-2 f (éviter le stade pointant)	57 €	A privilégier pour les orges / Vigilance sensibilité variétale blé
Forte (RG ou vulpins)	Moyenne	DEFI 2,5L + FOSBURI 0,5L	Pré-levée ou 1-2 f (éviter le stade pointant)	67 €	A privilégier pour les blés et triticales / Déconseillé sur orge d'hiver

Attention aux variétés de blé sensible au chlortoluron. Dans le doute choisir des programmes de désherbage sans chlortoluron.

☐ Référence au Bulletin de Santé des Végétaux n° XX

☒ Pas de référence à un Bulletin de Santé des Végétaux

Bulletin Technique Céréales Montagne



L'Association Céréales Montagne est financée et pilotée par 5 Chambres d'Agriculture départementales : Cantal, Haute-Loire, Lozère, Puy-de-Dôme et Rhône

Elle bénéficie de l'appui technique d'Arvalis-Institut du végétal et de la participation financière du Ministère de l'Agriculture.

ARVALIS
Institut du végétal

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté Égalité Fraternité

Les **Chambres d'Agriculture** de Haute-Loire, du Cantal et du Puy de Dôme sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de **conseil indépendant phytopharmaceutique**, sous le **N°IF01762** dans le cadre de l'agrément multi sites porté par l'APCA.



Conditions d'application des herbicides racinaires

- Ne pas appliquer d'herbicides de pré-levée si des **précipitations importantes, de plus de 30-40mm**, sont annoncées dans la semaine pour éviter tout risque de phytotoxicité.
- Ne pas appliquer également ces herbicides sur **un sol trop sec et/ou motteux**. Les herbicides de pré-levée agissent par **mode d'action racinaire**, le **sol doit être suffisamment humide** pour que la matière active fonctionne.

Attention au retrait des produits à base de flufénacet

Les herbicides à base de flufénacet sont retirés de la vente à partir du 10 décembre 2025 et pourront être épandus au champ jusqu'au 10 décembre 2026 maximum. Attention à la gestion de vos stocks pour ne pas se retrouver avec des stocks d'herbicides inutilisables sur les bras !

Parmi les herbicides contenant du flufénacet, nous pouvons citer : FOBSBURI, BATTLE DELTA, ANTILOPE, PONTOS, QUIRINUS, MATENO, MERKUR, TROOPER, ... Cette liste n'est pas exhaustive, veillez à lire les étiquettes des produits pour identifier la matière active et s'assurer qu'ils ne contiennent pas du flufénacet.

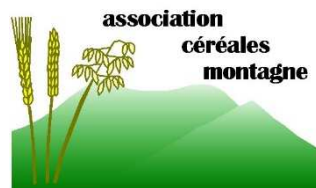
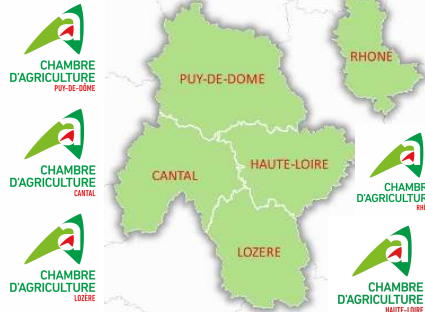
Désherbage spécifique des dicotylédones en post-levée précoce

Le désherbage d'automne peut être utile également en cas de forte présence de dicotylédones automnales (véroniques, pensées, matricaires), afin de limiter rapidement la concurrence et de mieux contrôler le désherbage. Pour les situations où seules les dicotylédones sont présentes, le meilleur rapport coût / efficacité est de désherber en post-levée précoce à partir du stade 3 feuilles de la céréale avec des herbicides à base de diflufénicanil (ex : MAMUT à 0,2 L/ha). En cas de présence de matricaire, il est possible d'associer en plus un herbicide à base de metsulfuron solo (ex : ALLIE ou ARKEM à 15 g/ha).

☐ Référence au Bulletin de Santé des Végétaux n° XX

☒ Pas de référence à un Bulletin de Santé des Végétaux

Bulletin Technique Céréales Montagne



L'Association Céréales Montagne est financée et pilotée par 5 Chambres d'Agriculture départementales : Cantal, Haute-Loire, Lozère, Puy-de-Dôme et Rhône

Elle bénéficie de l'appui technique d'Arvalis-Institut du végétal et de la participation financière du Ministère de l'Agriculture.

ARVALIS
Institut du végétal

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté Égalité Fraternité

Les **Chambres d'Agriculture** de Haute-Loire, du Cantal et du Puy de Dôme sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de **conseil indépendant phytopharmaceutique**, sous le **N°IF01762** dans le cadre de l'agrément multi sites porté par l'APCA.



Tableau 4 : Composition des herbicides et réglementation

Produits	Matières actives	Concentration	Equivalents commerciaux	ZNT*	DVP**	Interdiction sols drainés (oui / non)
DEFI	Prosulfocarbe	800 g/L	ROXY 800 EC, MINARIX	5m	5m	non
HAUBAN	Isoxaben Florasulame	610 g/kg 40 g/kg	ASAP, ALUR	20m	5m	oui
CONSTEL	Chlortoluron Diflufénicanil	400 g/L 40 g/L	LAUREAT, CARMINA	20m	20m	oui
MAMUT	Diflufénicanil	500 g/L	COMPIL, FLECARD	20m	5m	non
FOSBURI	Diflufénicanil Flufenacet	200 g/L 400 g/L	ANTILOPE, VALMAX	5m	/	non
CODIX	Diflufénicanil Pendiméthaline	40 g/L 400 g/L	PENDIF, RESUM	50m	20m	non
ALLIE	Metsulfuron	200 g/kg	ARKEM, ALLGATOR	5m	/	oui

*ZNT : Zone non traitée le long des cours d'eau. Possibilité de réduire la distance des ZNT de 20m et 50m à 5m à conditions d'utiliser des buses anti-dérive homologuées, d'avoir un registre phytosanitaire par parcelle à jour et d'implanter une bande enherbée de 5m le long des cours d'eau.

**DVP : Dispositif végétalisé permanent le long des cours d'eau. La distance des DVP est incompressible. En cas d'utilisation d'un produit comportant une DVP de 20m dans une parcelle le long d'un cours d'eau, la réglementation impose une bande enherbée de 20m le long des cours d'eau.

Une autre alternative possible est de désherber ses parcelles de céréales avec une herse étrille, soit en pré-levée, soit à partir de 3 feuilles des céréales.

Attention à la réglementation pour les produits à base de prosulfocarbe

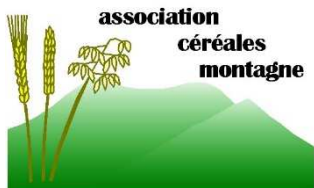
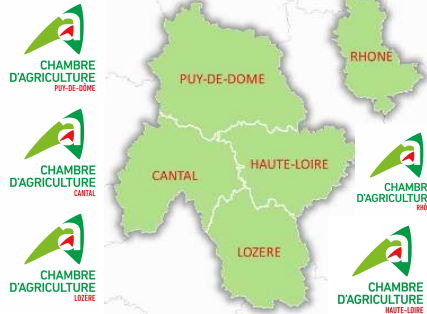
L'usage du prosulfocarbe est très encadré pour limiter au maximum les risques de dérive et l'atteinte de cultures non-cible.

L'utilisation de buses anti-dérive est obligatoire dans toutes les situations pour tous les produits à base de prosulfocarbe. Cette matière active est présente notamment dans les herbicides DEFI, MINARIX, ROXY, SPOW, MAJOR, AUROS.

☐ Référence au Bulletin de Santé des Végétaux n° XX

☒ Pas de référence à un Bulletin de Santé des Végétaux

Bulletin Technique Céréales Montagne



L'Association Céréales Montagne est financée et pilotée par 5 Chambres d'Agriculture départementales : Cantal, Haute-Loire, Lozère, Puy-de-Dôme et Rhône

Elle bénéficie de l'appui technique d'Arvalis-Institut du végétal et de la participation financière du Ministère de l'Agriculture.

ARVALIS
Institut du végétal

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté Égalité Fraternité

Les **Chambres d'Agriculture** de Haute-Loire, du Cantal et du Puy de Dôme sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de **conseil indépendant phytopharmaceutique**, sous le **N°IF01762** dans le cadre de l'agrément multi sites porté par l'APCA.



De plus, la DSPPR (Distance de Sécurité Personnes Présentes et Résidents) est porté à 10m avec un dispositif de réduction de dérive supérieur à 90% et à 20m avec un dispositif de réduction de dérive homologué supérieur à 66%. Les dispositifs homologués pour réduire la dérive sont détaillés dans le [bulletin officiel du Ministère de l'Agriculture du 23 octobre 2024](#).

Les buses homologuées pour réduire la dérive de 90% sont encore peu nombreuses sur le marché et nécessitent de respecter également une pression maximale d'utilisation spécifique à chaque buse. **En cas de doute sur le niveau de réduction de dérive de vos buses homologuées ZNT, considérez que la distance sécurité riverains à respecter à proximité des habitations est de 20m.**

La dose maximale d'utilisation a également été réduite à 2400 g/ha de prosulfocarbe, soit 3 L/ha pour des produits comme DEFI, MINARIX ou ROXY.

Enfin, l'usage de produits à base de prosulfocarbe est interdit dans un rayon de 1km autour des cultures non-cibles avant leur récolte.

Les cultures non-cibles concernées sont les suivantes :

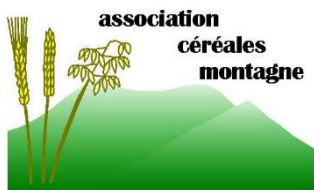
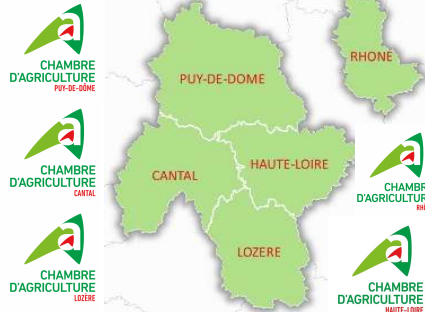
- Cultures fruitières : pommes, poires
- Cultures légumières : mâche, épinard, cresson, roquette, jeunes pousses
- Cultures aromatiques : cerfeuil, coriandre, livèche, menthe, persil et thym
- Cultures médicinales : artichaut, bardane, cardon, chicorée, mélisse, piloselle, radis noir et sauge officinale
- Autres cultures : sarrasin, quinoa, millet, moha, sorgho

Pour savoir si vous êtes à bonne distance des cultures non-cibles, consulter l'outil [Quali'cible](#).

☐ Référence au Bulletin de Santé des Végétaux n° XX

☒ Pas de référence à un Bulletin de Santé des Végétaux

Bulletin Technique Céréales Montagne



L'Association Céréales Montagne est financée et pilotée par 5 Chambres d'Agriculture départementales : Cantal, Haute-Loire, Lozère, Puy-de-Dôme et Rhône

Elle bénéficie de l'appui technique d'Arvalis-Institut du végétal et de la participation financière du Ministère de l'Agriculture.

ARVALIS
Institut du végétal

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté Égalité Fraternité

Les **Chambres d'Agriculture** de Haute-Loire, du Cantal et du Puy de Dôme sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de **conseil indépendant phytopharmaceutique**, sous le **N°IF01762** dans le cadre de l'agrément multi sites porté par l'APCA.



La herse étrille, une alternative aux herbicides peu coûteuse

La herse étrille est désormais un outil de désherbage mécanique bien présent dans les réseaux d'élevage (CUMA, collectifs...). Polyvalente, elle offre un débit de chantier élevé : environ 3 hectares par heure pour un modèle de 6 mètres, soit une productivité comparable à celle d'un pulvérisateur de 12 mètres.

Conditions d'efficacité optimale

Pour maximiser son efficacité, la herse étrille doit être utilisée sur des adventices très jeunes (jusqu'à 2 feuilles maximum), sur un sol ressuyé, et suivie de deux à trois jours de temps sec ou venteux pour empêcher les plantules arrachées de repiquer. Elle est particulièrement efficace contre les dicotylédones (véroniques, pensées) avec un taux de réussite pouvant dépasser 90 % dans des conditions idéales. En revanche, son efficacité reste limitée contre les graminées (ray-grass, vulpins), rarement supérieure à 50-60 %, ce qui la rend peu adaptée aux parcelles fortement infestées.

Trois périodes clés d'intervention

Sur céréales d'hiver, la herse étrille peut être utilisée à trois moments stratégiques :

- **En pré-levée** : quelques jours après le semis, pour éliminer les adventices en germination. Le passage se fait « à l'aveugle » à vitesse élevée (8-10 km/h). Il est conseillé de semer la céréale un peu plus profondément (3 cm) pour éviter de l'arracher.
- **En post-levée précoce** : dès que la céréale atteint le stade 3 feuilles/début tallage. Les adventices sont alors faciles à éliminer, mais la céréale reste fragile. La vitesse ne doit pas dépasser 4 km/h, et l'inclinaison des dents permet d'ajuster l'agressivité du passage.
- **En sortie d'hiver** : au stade fin tallage. La céréale, bien implantée, supporte mieux un passage plus agressif, mais les adventices sont aussi plus résistantes. Cette stratégie est surtout efficace pour les semis tardifs, où les adventices sont moins développées.

Adaptation et leviers complémentaires

La herse étrille peut arracher quelques pieds de céréales lors du passage. Pour compenser, il est recommandé d'augmenter la densité de semis de 10 à 15 %. Utilisée en sortie d'hiver, elle permet aussi de semer directement une prairie dans la céréale, si elle est équipée d'un distributeur de petites graines. Pour une efficacité optimale, le désherbage mécanique doit s'intégrer dans une stratégie globale incluant la rotation des cultures, l'alternance hiver/printemps, l'introduction de prairies temporaires, la couverture des sols, le labour, la gestion des intercultures, le faux-semis et le décalage des dates de semis.

☐ Référence au Bulletin de Santé des Végétaux n° XX

☒ Pas de référence à un Bulletin de Santé des Végétaux